



École Municipale de Danse d'Yvrac

Caroline DANÉ, Professeur Diplômé d'État

RÈGLEMENT INTÉRIEUR & TARIFS

2019/2020

Contact //
Caroline Dané
05 56 23 78 98
c.dane@yvrac.fr

CLASSIQUE
CONTEMPORAIN
JAZZ

Ateliers chorégraphiques / Stages / Cours particuliers
Préparation aux concours

Règlement Intérieur de l'École Municipale de Danse d'Yvrac Année 2019/ 2020

L'école municipale de danse de la commune d'Yvrac peut accueillir des élèves à partir de quatre ans. Les élèves âgés de 4 à 5 ans pratiqueront des activités d'éveil corporel, pour les élèves de 6 à 7 ans l'enseignement de la danse classique et de la danse contemporaine se pratique en initiation. Les activités pratiquées par les enfants âgés de 4 à 7 ans inclus ne peuvent pas comporter un travail contraignant pour le corps.

Les tarifs de l'école municipale de danse sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

La facturation se fait chaque trimestre :

- en fonction du quotient familial (revenu imposable/nombre de parts) pour les habitants de la commune d'Yvrac.
- les élèves habitant en dehors de la commune auront la tarification spécifique :
 - Tarif CDC (Communauté de Communes de St Loubès)
 - Tarif hors CDC

Documents à remettre impérativement avec le bulletin d'inscription :

- le certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse,
- l'attestation d'assurance aux activités extrascolaires,
- la copie du dernier avis d'imposition.

Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune ayant déjà rempli un dossier en Mairie pour les activités périscolaires sont dispensés de fournir la copie de l'avis d'imposition et l'attestation d'assurance.

Les élèves de l'école municipale de danse, Yvracais et non scolarisés à Yvrac doivent remettre une copie du dernier avis d'imposition des revenus afin de bénéficier des tarifs en fonction des quotients familiaux. Si ce document n'est pas fourni, le tarif de la tranche la plus haute sera automatiquement appliqué.

Toute absence de l'élève doit être rapportée par avance à la directrice de l'école municipale de danse. En cas d'absence du professeur le cours ne sera pas facturé s'il n'est pas rattrapé. Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires.

Nous vous demandons d'accompagner l'enfant jusqu'à la salle de danse avant le début des cours et de le récupérer dès la fin. En dehors des heures de cours, la surveillance des élèves n'est pas assurée par le personnel de la commune.

Les élèves prenant des cours en dehors des horaires d'ouverture de la Médiathèque au public devront sonner à l'interphone afin que le professeur les accueille dans l'entrée du forum. La ponctualité est exigée pour que le professeur ne descende qu'une seule fois avant le cours.

L'inscription porte engagement pour la totalité de l'année 2019/2020. Chaque trimestre commencé reste dû, hors cas de force majeure. Il est demandé aux élèves de faire preuve d'assiduité, afin de permettre une progression harmonieuse du travail. Un cahier de présence est tenu tout au long de l'année, en conformité avec les consignes de sécurité en vigueur pour les activités se déroulant dans les bâtiments de la commune.

La pratique de la danse demande de la discipline et de la rigueur, nous vous remercions de bien vouloir respecter les points suivants :

- arriver 10 minutes avant le début des cours,
- être en tenue à l'heure du cours avec les cheveux attachés,
- avoir un comportement et des agissements compatibles avec la pratique de la danse en cours collectifs.

La participation des élèves pourra être sollicitée pour toute manifestation artistique organisée par l'école municipale de danse.

Tarifs pour l'année 2019/2020

Tarif trimestriel	YVRACAIS				NON YVRACAIS	
	<4000€	Entre 4000€ et 8000€	Entre 8000€ et 12000€	>12000€	Tarif CDC*	Tarif Hors CDC
Droit d'inscription par personne (annuel)	10 €	15 €	20 €	25 €	33 €	40 €
1 personne						
1h	60 €	65 €	70 €	75 €	95 €	115 €
1h30	81 €	88 €	95 €	101 €	133 €	164 €
2h	102 €	111 €	119 €	128 €	171 €	213 €
2h30	120 €	130 €	140 €	150 €	205 €	259 €
3h	135 €	146 €	158 €	169 €	236 €	302 €
A partir de la 2ème personne -10%						
1h	54 €	59 €	63 €	68 €	86 €	104 €
1h30	73 €	79 €	85 €	91 €	119 €	147 €
2h	92 €	99 €	107 €	115 €	153 €	191 €
2h30	108 €	117 €	126 €	135 €	184 €	233 €
3h	122 €	132 €	142 €	152 €	212 €	272 €
Cours supplémentaire de préparation, tarif horaire unique	21 €					

* CDC : Communauté de Communes de St Loubès (Beychac & Caillau, Montussan, St Loubès, Ste Eulalie, St Sulpice & Carneyrac)